



L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet  
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme  
MOULIN Catherine, Maire,  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Date de convocation : 23/06/2022  
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE,  
Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise  
ROMANET, Nathalie VERGEON**  
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU  
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Régis MOREL,

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.  
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.  
Secrétaire : Monsieur Francis HOEZELLE**

**DCM 2022/36 : Augmentation des tarifs 2022 du camping du Puy Faux**

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de revoir comme chaque année l'augmentation des tarifs du camping communal du Puy Faux. Voici la proposition des tarifs 2022 :

		<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>FORFAIT 1 PERS</b>		5,00	6,00
<b>FORFAIT 2 PERS</b>		9,00	11,00
<b>ADULTE SUPPL</b>		3,00	3,00
<b>ENFANT SUPPL</b>		2,00	2,00
<b>TARIF DE GPE/PERS</b>	<b>10 à 20 pers</b>	4,80	5,00
	<b>+ de 20 pers</b>	4,20	4,40
<b>ÉLECTRICITÉ</b>		3,20	3,40
<b>ELECTRICITE SUPPL sur même emplact</b>			3,00
<b>DOUCHE</b>		2,50	2,50
<b>GARAGE MORT</b>		2,50	2,50
<b>TAXE DE SEJOUR</b>		0,22	0,22
<b>ANIMAUX</b>	<b>chats/chiens</b>		1,00
	<b>cheval/âne</b>		3,50
<b>EMPLACEMENT SUPPL</b>			2,50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'application des augmentations pour 2022 pour le camping du Puy Faux.

À Faux la Montagne, le 7 juillet 2022,  
La Maire,

C.MOULIN